



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS
FONDS RÉGION ET RURALITÉ – VOLET 2

Soutien à la compétence de
développement local et régional des MRC

Période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026
Adopté par résolution #AG-080-05-2026

TABLE DES MATIÈRES

I	- INTRODUCTION.....	3
II	- BILAN DES ACTIVITÉS PAR PRIORITÉS D'INTERVENTION	4
III	- BILAN FINANCIER	5
IV	- LISTE DES INTERVENTIONS DU VOLET 2 PAR PRIORITÉ D'INTERVENTIONS.....	7
V	- LISTE DES CONTRATS DE SERVICES, DES AIDES ET DES ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL	8
VI	- CONCLUSION	8

I - INTRODUCTION

En octobre 2019, le gouvernement du Québec et les représentants du milieu municipal ont conclu le partenariat 2020-2024. Avec cette nouvelle entente, le milieu municipal bénéficiera de gains de 1,2 G\$ générés par de nouvelles initiatives, entre autres par la création du Fonds régions et ruralité. Cette entente permettra de dynamiser l'ensemble des municipalités.

Le Fonds région et ruralité se décline en quatre volets distincts, dont le volet 2 portant sur le soutien à la compétence de développement local et régional, exclusivement administré par les municipalités régionales de comtés (MRC) et vise à les soutenir dans leur mission de développement local et régional.

Afin de soutenir les mesures de développement qu'elle entend prendre, la MRC a accès au volet 2 du Fonds régions et ruralité et s'appuie sur les enjeux suivants:

- 1) La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- 2) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- 3) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- 4) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- 5) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'entente sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- 6) Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin.

II - BILAN DES ACTIVITÉS PAR PRIORITÉS D'INTERVENTION

Dans le cadre de l'Entente relative au Fonds régions et ruralité volet 2 - soutien à la compétence de développement local et régional de MRC (FRR-2), qui s'est signée en juillet 2020 entre la Municipalité régionale de comté d'Abitibi et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la MRC a l'obligation de produire un rapport annuel d'activités au bénéfice de la population du territoire.

Ce rapport permet de faire état de l'utilisation des sommes provenant du FRR-2 et des résultats atteints en lien avec les priorités d'intervention en matière de développement local et régional adoptés par le conseil de la MRC.

Les priorités d'intervention adoptées le 31 janvier 2024 pour l'année 2024 jusqu'au 31 mars 2025 :

- 1** Développement durable : Assurer la mise en valeur et le développement de son territoire en cohésion avec les principes de base de développement durable ;
- 2** Attraction et rétention : Assurer le leadership en matière d'attraction et de rétention de la population ;
- 3** Dynamique territoriale : Favoriser l'accès et le maintien de service de proximité et améliorer la qualité de vie ;
- 4** Gouvernance : Reconnaître le leadership, autant au niveau local que régional, une démocratie participative, des organisations concertées et des réalisations collectives ;
- 5** Économie : Encourager la diversification et la prospérité des entreprises et l'innovation des entrepreneurs.

Le territoire de l'entente de FRR-2 couvre les dix-sept municipalités et les deux territoires non-organisés: Amos, Barraute, Berry, Champneuf, La Corne, La Morandière, La Motte, Landrienne, Launay, Preissac, Rochebaucourt, St-Dominique-du-Rosaire, St-Félix-de-Dalquier, St-Marc-de-Figuery, St-Mathieu-d'Harricana, Ste-Gertrude-de-Manneville, Trécesson, TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et TNO Lac-Despinassy.

Ce rapport annuel d'activités couvre la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 et a été adopté par le Conseil de la MRC le 20 mai 2026 sous la résolution AG-080-05-2026.

III - BILAN FINANCIER

FDT reporté	10 001 \$
Enveloppe accordée FRR 2020	1 313 446 \$
Enveloppe accordée FRR 2021	1 347 632 \$
Enveloppe accordée FRR 2022	1 347 632 \$
Enveloppe accordée FRR 2023	1 347 632 \$
Enveloppe accordée FRR 2024	1 347 632 \$
Somme du FRR disponible	6 713 975 \$
Somme engagées au 31 mars 2025	6 713 975 \$
Solde de l'enveloppe (sur engagements)	0 \$
Dépenses d'administration admissibles	63 850 \$
Sommes versées du 1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2026	133 134
Somme à verser après 31 mars 2026	0 \$
Solde des liquidités du FRR	0 \$

Sommes réelles versées	6 713 975 \$
Sommes engagées non versées	0 \$
Total des engagements au 31 mars 2026	6 713 975 \$

Répartition des montants selon les enjeux du FRR	FRR Volet 2
1) La réalisation des mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;	0 \$
2) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);	0 \$
3) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;	0 \$
4) La mobilisation de la communauté et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;	97 724 \$
5) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;	35 411 \$
6) Le soutien au développement rural dans le territoire rural qui le définit à cette fin.	0 \$
Répartition des montants des projets selon les priorités d'intervention du FRR	FRR Volet 2
1) Gouvernance	0 \$
2) Économie	0 \$
3) Développement durable	0 \$
4) Dynamique territoriale	97 724 \$
5) Attraction et rétention	0 \$

Répartition des montants d'ententes sectorielles selon les priorités d'intervention du FRR	FRR Volet 2
1) Gouvernance	0 \$
2) Économie	0 \$
3) Dynamique territoriale	17 211 \$
4) Attraction et rétention	18 200 \$

IV - LISTE DES ENTENTES SECTORIELLES PAR PRIORITÉ D'INTERVENTIONS

Priorité d'intervention	Principaux partenaires	Titre de l'entente	Date début	Date fin	Coût total é	Engagé	Ajustem	Versé	Ajustement ve
Dynamique territoriale - Une transition harmonisée	Culture et communication et Ville d'Amos	Entente développement culturel	2024-01-01	2026-03-01	84 878,80 \$	17 211,46 \$	0,00 \$	17 211,46 \$	0,00 \$
Attraction et rétention : Assurer le leadership en matière de Solidarité social - diverses MRC ou villes, CLD et CPAT	Affaires municipales et habitation - Travail, Emploi	Attraction A-T	2024-01-01	2026-03-01	564 700,00 \$	18 200,00 \$	0,00 \$	18 200,00 \$	0,00 \$

V- LISTE DES INTERVENTIONS DU VOLET 2 PAR PRIORITÉ D'INTERVENTIONS

Type de bénéficiaire	Type d'aide	Titre du projet	Date de début	Date de fin	Coût total é	Engagé	Versé	Engagé	Versé
Municipalité locale	Subvention : développement des milieux de vie	BBQ lac Sable Launay	2024-11-01	2025-09-01	26 266,67 \$	0,00 \$	0,00 \$	9 195,00 \$	9 195,00 \$
OBNL ou Coop (excluant économie sociale)	Subvention : développement des milieux de vie	Infrastructure lac Beauchamps	2024-09-01	2025-09-01	19 171,25 \$	0,00 \$	0,00 \$	4 195,50 \$	4 195,50 \$
OBNL ou Coop (excluant économie sociale)	Subvention : développement des milieux de vie	Cloture et cabane Jardin communautaire	2025-06-01	2025-10-01	20 345,83 \$	0,00 \$	0,00 \$	6 959,82 \$	6 959,82 \$
Municipalité locale	Subvention : développement des milieux de vie	Salle d'entraînement St-Félix	2024-12-01	2025-06-01	41 890,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	12 614,50 \$	12 614,50 \$
OBNL ou Coop (excluant économie sociale)	Subvention : développement des milieux de vie	Signalisation Club motoneige	2024-10-01	2026-02-01	14 169,04 \$	0,00 \$	0,00 \$	3 820,33 \$	3 820,33 \$
OBNL ou Coop (excluant économie sociale)	Subvention : développement des milieux de vie	Amélioration du Parc	2024-10-01	2025-09-01	23 020,50 \$	0,00 \$	0,00 \$	8 057,00 \$	8 057,00 \$
Municipalité locale	Subvention : développement des milieux de vie	Amélioration des salles	2024-11-01	2025-09-01	40 536,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	9 827,50 \$	9 827,50 \$
Municipalité locale	Subvention : développement des milieux de vie	Réaménagement parc La Motte	2024-04-01	2025-09-01	45 814,87 \$	0,00 \$	0,00 \$	8 826,44 \$	8 826,44 \$
Municipalité locale	Subvention : développement des milieux de vie	Parc municipal Ste-Gertrude-Mann	2024-05-01	2025-08-01	28 820,72 \$	0,00 \$	0,00 \$	982,30 \$	982,30 \$
Municipalité locale	Subvention : développement des milieux de vie	Patinoire de St-Mathieu	2024-08-01	2025-09-01	75 664,70 \$	0,00 \$	0,00 \$	18 245,00 \$	18 245,00 \$
OBNL ou Coop (excluant économie sociale)	Subvention : développement des milieux de vie	Nouveau quai d'accueil	2025-05-01	2025-12-01	227 063,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$
									97 723,39 \$

VI - LISTE DES CONTRATS DE SERVICES, DES AIDES ET DES ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

La MRC d'Abitibi a décidé de conserver son entente avec le CLD en lui octroyant un budget de 85 858 \$ pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 en lui confiant les mandats suivants :

- La sensibilisation à l'entrepreneuriat;
- Le service de pré démarrage, de démarrage, la pérennité, la croissance d'entreprise et la relève entrepreneuriale;
- L'accompagnement des municipalités dans leurs projets de développement économique local;
- L'attribution et la gestion des fonds de natures commerciales (FLI & FLS);
- Mise en œuvre du plan d'action PDZA;
- Gestion de l'entente Programme Accès entreprise.

VII - CONCLUSION

Grâce au soutien financier gouvernemental du FRR, la MRC d'Abitibi a pu poursuivre et déployer des activités de développement économique et d'aménagement du territoire, ainsi que soutenir des projets structurants pour la communauté.

Ce fonds permet aux élus de la Table des conseillers de comté de la MRC de le partager en fonction de leurs priorités et des besoins de la collectivité, en plus d'être en lien avec les diverses planifications du territoire.



Christine Meunier

Directrice générale et secrétaire-trésorière